

REPUBLICQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT
DU JURA

Le Président certifie que la
convocation a été affichée le :

10 avril 2026

et qu'elle a été faite le

10 avril 2026

Que le nombre des membres en
exercice est de : 49

Présents :37

Absents supplés : 1

Absents excusés : 11

Exécution des articles L.5212-1 à
L.5212-34 du Code Général des
Collectivités Territoriales

Délibération n°

DCC2026_04_100

Objet :

Création de deux Commissions
intercommunales

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du Jeudi 30 avril 2026

Conseillers communautaires en exercice : 49

L'an deux mil vingt-six, le 30 avril

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle
des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence
de Monsieur le Président, Gérome FASSETNET.

Présents : **Brans** : M. Michael PERES **Dammartin Marpain** : M.
Antony BOURCET **Dampierre** : Mme Laure VALENTIN, M.
Anthony FALCONNET, M. Alain GOUNAND, M. Aurélien PHILIPPE
Etrepigny : M. Laurent CHENU **Evans** : M. Emmanuel
BARBERET, M. Serge CORNOUEIL **Gendrey** : M. Yves MATHIEU
La Barre : M. Frédéric PAILLARD **La Bretenière** : Mme Isabelle
GUILLOT **Louvatange** : M. Gérome FASSETNET **Monteplain** : M.
Maxime CHAUVIN **Montmirey-la-Ville** : M. Eric PERTUS
Montmirey-le-Château : M. Gabriel DECHARRIERE **Mutigney** :
M. Eric DRUOT **Offlanges** : M. Jean-Michel GRAS **Orchamps** :
M. Régis CHOPIN, M. Olivier DEMANDRE, Mme Barbara
PANOUILLOT, Mme Séverine POIDEVIN **Ougney** : M. Cédric
IVANES **Our** : M. Segundo ALFONSO **Pagney** : M. Michel GANET
Plumont : M. Christophe PERRET **Ranchot** : Mme Séverine
MARANO, M. Gérard ROBERT **Rans** : M. Raphaël TEMPESTA
Romain : Mme Aurélie CHANCENOTTE **Rouffange** : Mme
Marie-Hélène VACHET **Salans** : M. Alexandre BOLE, M. Yves
COINCENOT **Saligney** : Mme Josette LAVRY **Taxenne** : M.
Ludovic DUVERNOIS **Thervay** : M. Stéphane ECARNOT **Vitreux** :
M. Hervé LEVY

Supplés : **Courtefontaine** : Mme Laetitia PANIZ

Absents excusés : **Dampierre** : Mme Nathalie LARTOT, Mme
Nathalie HONORIO **Evans** : Mme Aurore ROUX **Fraisans** : M.
Sébastien HENGY, M. Laurent ROUILLER, Mme Marie-Anne
LONGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON **Rans** : M.
Jean-Louis MORLIER **Sermange** : M. Michel BENESSIANO **Serre
les Moulières** : M. Claude TERON

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier DEMANDRE

Procurations de vote :

Mandants : Mme Nathalie HONORIO (DAMPIERRE), Mme
Nathalie LARTOT (DAMPIERRE), Mme Aurore ROUX (EVANS), M.
Jean-Louis MORLIER (RANS)

Mandataires : M. Alain GOUNAND (DAMPIERRE), Mme Laure
VALENTIN (DAMPIERRE), M. Serge CORNOUEIL (EVANS), M.
Raphaël TAMPESTA (RANS)

*Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h12 et le
Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.*

CREATION DE DEUX COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

1. Contexte et enjeux

Dans le cadre de ses compétences et afin de renforcer la concertation entre les communes membres, la Communauté de Communes Jura Nord souhaite mettre en place deux Commissions intercommunales thématiques.

Ces instances visent à :

- Associer plus largement les élus municipaux aux réflexions communautaires ;
- Améliorer la préparation des décisions du Conseil et du Bureau communautaires ;
- Favoriser le partage d'expertise et d'information entre les communes.

2. Cadre juridique

Conformément au Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Communautaire peut créer des Commissions à caractère consultatif.

Ces Commissions ne disposent pas de pouvoir décisionnel mais contribuent à l'instruction des dossiers.

3. Proposition de création de deux Commissions

Il est proposé de créer les Commissions suivantes :

3.1 Commission n°1 : RESSOURCES

Missions :

- Ressources (RH, Affaires Générales),
- Prévention des risques en matière de santé et sécurité au travail,
- Sécurité (Police intercommunale),
- Finances et Facturation des ordures ménagères,
- Communication,
- Enfance-Jeunesse / Affaires scolaires et Loisirs,
- Urbanisme (PLUi, SCoT),
- Culture et Associations,
- Numérique.

3.2 Commission n°2 : TECHNIQUE

Missions :

- Bâtiments,
- Service technique,
- Travaux,
- Économie / Tourisme et Commerces,
- Aménagement du territoire,
- Assainissement,
- GEMAPI,
- Transition énergétique.

4. Composition des Commissions

Les Commissions intercommunales présentent les caractéristiques suivantes :

- Elles sont **ouvertes à l'ensemble des conseillers municipaux** des communes membres ;
- **Aucun nombre maximal de membres n'est fixé**, afin de favoriser une large participation ;
- Les communes transmettront à la Communauté de Communes Jura Nord la **liste des élus souhaitant y participer** ;
- La modification de la composition des Commissions se fera par délibération.

La désignation des membres interviendra lors d'un prochain Conseil Communautaire, sur la base des candidatures transmises.

Conformément aux dispositions applicables, le Conseil Communautaire pourra décider, à l'unanimité, de procéder à cette désignation par vote à main levée. À défaut, ou si un membre en fait la demande, il sera procédé à un scrutin secret.

5. Modalités de fonctionnement

Les Commissions fonctionneront selon les principes suivants :

- Elles seront réunies **en amont de chaque Bureau et Conseil Communautaire**, selon les besoins, soit environ tous les deux mois ;
- Elles seront convoquées par le Président ;
- Elles auront pour objet d'examiner les projets de délibération, d'émettre des avis et de formuler des propositions ;
- Leurs travaux feront l'objet d'une restitution auprès des instances décisionnelles.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Approuve la création de deux Commissions intercommunales :**
 - **Commission n°1 « Ressources »**,
 - **Commission n°2 « Technique »**.
- **Précise que ces Commissions sont ouvertes à l'ensemble des conseillers municipaux des communes membres, sans limitation du nombre de participants ;**
- **Acte que les communes transmettront la liste des élus souhaitant y siéger et pourront transmettre tout au long du mandat des demandes d'inscription aux différentes Commissions intercommunales ;**
- **Valide les modalités de fonctionnement définies ci-dessus.**

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérome FASSET



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0